

**DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021**

Le 6 Juillet 2021 à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 Juin 2021, s'est assemblé en séance ordinaire au restaurant scolaire sous la présidence de Monsieur René ROCUET, Maire.

Etaient présents : M. René ROCUET, Maire ; MM. et Mmes Jérôme GOURMELEN, Fanny CARRIE, Eric BERDER, Céline SIMONOU, Yann HUBERT (arrivé à 18h30), Adjoint ;  
MM. et Mmes Nathalie DROAL, David GORAGUER, Catherine HECK, Henry MAYEUX, Christian PIERRE, Hélène CUILHÉ, David ROLLAND, André GUILLOU (arrivé à 18h30), Catherine GARREAU, Michel GUILLOU, Sandra CALVEZ, Vincent RANNOU, Sophie BOYER, et Jocelyne CAROFF, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Serge SINOU à M. Eric BERDER, Mme Gabrielle COSQUERIC à M. David GORAGUER, Mme Jacqueline JEGOU à Mme Fanny CARRIÉ, Mme Frédérique LE BIHAN à M. Yann HUBERT, M. Bertrand LE PAPE à M. René ROCUET et M. Lionel PERRET à Mme Sophie BOYER.

Absente excusée : Mme Valérie MOREL

Secrétaire de séance : Mme Hélène CUILHÉ.

\*\*\*\*\*

**1 - I : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 Mai 2021.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

**2 - I : PLAN LOCAL D'URBANISME - PRESENTATION DU PADD**

M René ROCUET remercie le Bureau d'Etude « Futur Proche » d'avoir bien voulu être présent à cette séance et donne la parole à Madame BRIAND, en charge du dossier au sein de ce cabinet.

Madame BRIAND expose à l'assemblée que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la clé de voute du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PADD définit les orientations d'urbanisme ou d'aménagement du territoire communal. C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet. Les orientations du PADD se traduiront ensuite dans le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation qui seront opposables aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement. Son élaboration s'est faite au fil des réunions du groupe de travail dédié.

René ROCUET reprend les orientations proposées dans le PADD et invite les conseillers à en débattre.

Il rappelle que la Commune de SAINT-EVARZEC, au sein du Pays Fouesnantais, bénéficie d'un développement démographique et économique croissant, s'appuyant sur ses ressources agricoles et industrielles et sa proximité de l'agglomération quimpéroise et des plages du Pays Fouesnantais. La commune offre ainsi un cadre de vie confortable à ses habitants, une variété de services de qualité, grâce à ses équipements, son pôle d'emplois et sa situation géographique. Il s'agit d'une commune vivante et attractive qui accueille la nouvelle population dans ses nombreux hameaux et dans les nouveaux quartiers à proximité du bourg. Son patrimoine naturel et son architecture constituent également une richesse à conserver et capitaliser. SAINT-EVARZEC exprime la volonté de poursuivre le développement de son pôle d'emploi, l'accueil de sa population, le maintien de son activité agricole, la préservation de son patrimoine naturel et architectural et l'exploitation de sa situation géographique aux portes de Quimper et à proximité de la mer. La volonté de la commune se retrouve dans les 5 principes fondateurs :

1. lier la croissance démographique et la maîtrise du foncier,
2. conforter l'attractivité du bourg de Saint Evarzec par ses équipements structurants,
3. favoriser le développement économique et agricole,
4. renforcer l'accessibilité du territoire et les déplacements alternatifs,
5. protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et urbain du territoire,

qui seront déclinés en 7 grandes orientations pour 2022-2032

1. affirmer la triple identité rurale, résidentielle et économique de la commune,
2. viser un développement démographique mesuré,
3. proposer une offre d'habitat diversifiée dans un souci de gestion économe de l'espace,
4. maintenir les activités existantes, permettre leur pérennisation et créer les conditions d'accueil de nouvelles entreprises,
5. sécuriser les déplacements, créer des alternatives à l'utilisation de la voiture,
6. préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti,
7. limiter les nuisances et les risques et assurer un développement durable du territoire.

M. René ROCUET précise que le taux de croissance retenu est de 0,6 %. Ce taux est cohérent avec la situation actuelle de la commune. La croissance des dernières années relève, selon lui, d'une « anomalie » sur le territoire.

M. André GUILLOU fait remarquer que cela n'est pas le fait que le PLU ne soit pas voté mais plutôt le reflet d'un manque de volonté de la part des propriétaires fonciers.

M. Michel GUILLOU souligne que les données INSEE sont souvent connues avec un certain décalage.

M. André GUILLOU fait remarquer que la forte demande en logements locatifs (choix 1, 2 ou 3 pour la commune de Saint Evarzec) est également un argument intéressant vis-à-vis du taux retenu.

M. Eric BERDER évoque les chiffres importants de demandes fournis par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais dans le cadre de l'activité de la Zone de Troyalac'h.

Mme Sophie BOYER indique qu'à ce sujet il faut veiller à être en cohérence avec Quimper.

Le choix de retenir 0,6 % de taux de croissance est en lien avec ces données.

M. Jérôme GOURMELEN souhaite souligner l'importance de faire vivre les équipements publics existants (restaurant scolaire, écoles, équipements sportifs) largement dimensionnés pour accueillir une population plus importante.

Il note également que ce dynamisme apporterait un peu d'oxygène au niveau du budget communal.

Mme Fanny CARRIÉ souligne l'importance de développer le concept de résidences pour personnes âgées afin de renforcer la mixité sociale.

Elle précise que la commune pourrait proposer ce type de service à ses administrés mais aussi accueillir, dans de telles structures, un public hors communal.

Mme Sophie BOYER précise qu'il s'agit de résidence alternative.

M. Yann HUBERT reprend l'idée de favoriser une nouvelle forme urbaine et s'interroge sur l'élargissement possible à des habitats de type écoquartiers.

La traduction de ce concept sera plutôt à prévoir dans les OAP.

Chacun s'accorde à trouver très raisonnable et cohérent l'objectif de 3 860 habitants à l'horizon 2032.

M. René ROCUET précise que, dans l'éventualité d'un taux de 0,6 % atteint d'ici quelques années, il y aura toujours la possibilité de lancer une révision du PLU.

Mme Fanny CARRIÉ évoque les conséquences de la flambée des prix du logement notamment, pouvant être un frein à l'arrivée de nouveaux habitants, notamment les primo-accédants.

Non soumis à des minima de logements sociaux, il conviendrait d'afficher une politique locale en faveur des classes moyennes et moins aisées.

M. Yann HUBERT fait remarquer que la pression touristique contraint notamment la classe moyenne à s'éloigner géographiquement.

M. André GUILLOU fait remarquer l'absence de Croas Kerhornou dans les pôles agglomérés secondaires confirmés. Après discussion ce secteur sera ajouté sur le PADD.

M. Yann HUBERT s'interroge sur la traduction dans les documents PLU de zones à risques liées à des activités telles que des carrières.

La question pourrait se poser en cas de projet de zone constructible aux abords de ce type d'activité. Cela n'est pas le cas dans le projet PLU.

M. Henry MAYEUX souhaite savoir comment sera traduite sur le PLU la notion de protection des captages d'eau. Cette notion figure au PADD et sera traduite dans les annexes du PLU par la fourniture de documents émanant des gestionnaires de service.

M. René ROCUET clôt le débat et précise que toute modification sur un des points essentiels du PADD fera l'objet, règlementairement, d'un nouveau débat au sein du Conseil Municipal.

### **3 - I : VENTE DE L'ATELIER-RELAIS N° 12 : DECLASSEMENT**

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint en charge des Finances, rappelle que par délibération 5-G du 8 Avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé la vente de l'Atelier-Relais n° 12 à l'Association des Papillons Blancs et autorisé M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

Il informe l'assemblée que pour pouvoir réaliser cette vente, il est nécessaire de déclasser le bien appartenant actuellement au domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, APPROUVE à l'unanimité la procédure de déclassement de ce bien et son intégration au domaine privé communal.

VOTANTS : 26	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 26
--------------	----------------	------------	-----------

### **4 - I : MARCHÉ DE REHABILITATION D'UN ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION EN SALLE DE MOTRICITE : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que la Commission des Marchés s'est réunie le 22 Juin 2021 pour l'examen du rapport d'analyse des offres concernant le marché de réhabilitation d'un ancien logement de fonction en salle de motricité. Il est proposé de retenir les entreprises suivantes selon le bordereau des prix établi lors de la consultation.

Lot	Désignation	H.T	T.T.C	Attributaires
1	DÉMOLITION - GROS OEUVRE - AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	63 640,54	76 368,65	SAR CONSTRUCTION
2	COUVERTURE - CHARPENTE BOIS - BARDAGES	40 738,27	48 885,92	LUCAS REMY
3	MENUISERIES EXTÉRIEURES - SERRURERIE	25 300,00	30 360,00	MIROITERIE DE CORNOUAILLE
4	ISOLATION - CLOISONS - FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTÉRIEURES	17 212,10	20 654,52	ATLANTIC BATIMENT
5	REVÊTEMENTS DE SOLS	7 800,00	9 360,00	LE TEUFF
6	PEINTURE - RAVALEMENT	4 399,90	5 279,88	LETTY
7	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION	6 814,00	8 176,80	E.A.S
8	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE	20 617,94	24 741,53	AQUATHIS
	TOTAL GENERAL	<b>186 522.75</b>	<b>223 827.13</b>	

Après avoir pris connaissance de la proposition, après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE, à la majorité, la proposition présentée.

VOTANTS : 26	ABSTENTION : 3	CONTRE : 5	POUR : 18
--------------	----------------	------------	-----------

Abstentions : Sophie BOYER, Lionel PERRET et Jocelyne CAROFF.

Contre : André GUILLOU, Michel GUILLOU, Cathy GARREAU, Sandra CALVEZ et Vincent RANNOU.

**5 - I : MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES 2021-2023 : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal de l'examen du rapport d'analyse des offres concernant les marchés de fournitures passés en accords-cadres mono-attributaires à bons de commande pour l'achat de denrées alimentaires. Il est proposé de retenir les entreprises suivantes selon le bordereau des prix établi lors de la consultation.

Il est procédé au vote lot par lot. Mme Sandra CALVEZ ne prend pas part au vote du lot 7.

Lot n°	Intitulé	Identité du candidat retenu	Montant offre TTC	Votants	Pour
1	Poulet frais issu de l'agriculture biologique en circuit court	GOVADIS Kergonan 56440 LANGUIDIC	4 679,98	26	26
2	Produits laitiers issus de l'agriculture biologique en circuit court	EARL DU VERN Vern Bihan 29140 SAINT YVI	5 283,44	26	26
3	Bœuf et Veau frais issus de l'agriculture biologique en circuit court et conventionnel	MORVAN VIANDES 8 Rue Hélène Boucher 29260 PLOUDANIEL	19 098,67	26	26
4	Fruits et légumes issus de l'agriculture biologique	LE SAINT 160, Rue Roberto Cabanas 29490 GUIPAVAS	4 189,62	26	26
5	Epiceries issues de l'agriculture biologique	POMONA EPISAVEURS BP 69518 22405 LAMBALLE	6 473,59	26	26
6	Beurre et Fromage issus de l'agriculture biologique	PASSION FROID ZAC de la Haute Forêt 44471 CARQUEFOU	3 265,58	26	26
7	Porc frais et charcuterie en circuit court	LES COCHONNAILLES DE KERRUN - Kerruen 29170 SAINT EVARZEC	4 572,37	25	25
8	Poisson frais en circuit court	TOP ATLANTIQUE ZA du Pont Rouge 2240 TREMUSON	3 310,59	26	26
9	Pomme de terre en circuit court	Christian TUDAL Coat Quintou 29940 LA FORET-FNANT	949,50	26	26
10	Epiceries	TRANSGOURMET ZAC de la Haute Forêt 44470 CARQUEFOU	9 761,13	26	26
11	Volaille fraîche	GOVADIS Kergonan 56440 LANGUIDIC	9 143,69	26	26
12	Porc frais et charcuterie	PASSION FROID ZAC de la Haute Forêt 44471 CARQUEFOU	3 097,15	26	26
13	Produits laitiers, Beurre, Œufs, Fromage	PASSION FROID ZAC de la Haute Forêt 44471 CARQUEFOU	9 943,16	26	26
14	Fruits et légumes de 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> catégories	LE SAINT 160 Rue Roberto Cabanas 29490 GUIPAVAS	2 842,17	26	26
15	Surgelés	TRANSGOURMET ZAC de la Haute Forêt 44470 CARQUEFOU	16 237,82	26	26
16	Boissons	TERRAZUR Groupe POMONA SA 3 rue Paul Ricard 35583 NOYAL/VILAINE	3 412,81	26	26

## **6 - I : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que le Bureau Municipal, réuni le 24 Juin 2021, a examiné deux demandes de subvention formulées par les Plumes Varzécoises et la Société du Cheval Breton de l'Odet.

Nom	Année 2019	Année 2020	Montant demandé 2021	Montant proposé 2021
Les Plumes Varzécoises	500,00	600,00	-	600,00
Sté du Cheval Breton de l'Odet	-	-	500,00	250,00

La demande de subvention de la Société du Cheval Breton de l'Odet est sollicitée dans le cadre de l'organisation du Concours Départemental des Chevaux de Trait Breton qui aura lieu sur la commune le Samedi 31 Juillet 2021.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions au titre de l'année 2021.

Après avoir pris connaissance des demandes, après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les attributions de subventions proposées

VOTANTS : 26	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 26
--------------	----------------	------------	-----------

## **7 - I : QUESTIONS DIVERSES**

 Mme Céline SIMONOU informe :

- ✓ que la subvention demandée au titre du Plan de Relance Numérique des écoles a été accordée pour un montant de 14 500 €. Cela permettra l'acquisition de tablettes, VPI et autres équipements informatiques à destination des élèves des écoles Élémentaires.
- ✓ qu'une réflexion est actuellement menée pour la mise en place du dispositif « cantine à 1€ ». Ce point sera soumis au Conseil Municipal en septembre.
- ✓ qu'une convention a été signée avec le SDIS pour l'accueil des enfants de pompiers dans les services périscolaires, sans inscription ni majoration, au moment des interventions de secours.

 Mme Jocelyne CAROFF souhaite faire remonter 2 remarques d'administrés de son quartier :

- ✓ il reste 1 lot non construit et présentant un défaut manifeste d'entretien. M. René ROCUET prend note et indique que le propriétaire sera invité à procéder à l'entretien. A défaut celui-ci sera commandé à une entreprise et facturation suivra par le Trésor Public.
- ✓ Le quartier de Menez Rohou présente un manque d'entretien des voies secondaires (beaucoup d'herbes dans les noues).

M. Yann HUBERT prend note et indique qu'il se rendra sur place pour voir ce qu'il est possible de faire.

 M. Henry MAYEUX fait un point sur les travaux réalisés Parc St-Primel. Il rappelle que le SILVALODET est le donneur d'ordre et financeur de ce chantier.

Réalisés par du personnel en insertion, les travaux seront finis sur septembre.

 M. André GUILLOU demande si les administrés peuvent venir récupérer le broyage végétal, comme certains l'ont déjà fait.

M. Henry MAYEUX précise que le broyage est destiné aux services techniques municipaux pour les espaces verts communaux. Il déplore que certaines personnes se soient permises de se servir alors qu'aucune autorisation n'a été délivrée en ce sens.

 M. David GORAGUER informe qu'une rencontre a eu lieu avec les riverains du secteur du Château d'Eau dans le cadre de la sécurisation routière des lieux. Le projet d'aménagement présenté a été très bien accueilli par les riverains et sera installé (en phase « test ») en septembre prochain.

 M. Yann HUBERT informe :

- ✓ que des arceaux vélos seront prochainement installés en différents points du bourg,
- ✓ que l'aire de jeux prévue sur l'esplanade sera installée en août, ainsi que du mobilier urbain (bancs, poubelles),
- ✓ que des travaux de sécurisation des écoles auront lieu en août.